# Conseil communal du 03 décembre 2018 à

Ordre du jour

#### Séance publique

#### 1 Communication relative à la validation des élections 2.075.1.074.13

Il sera donné lecture à l'assemblée de la décision prise par le Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège validant les élections communales du 14 octobre 2018.

#### 2 Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités

A titre provisoire, sous réserve d'autres vérification ou de changement de ce jour au 03/12/2018, sans tenir compte des renoncements de candidats au poste pouvant leur être conféré, la liste des candidats pouvant être appelés à prêter serment à ce stade de la séance sont :

Nom		Groupe	Numéro registre
Prénom	Adresse	politique	national
HENON Jean-Christophe	Vieille Voie du Bois, 3, 4170 Comblain-au-Pont	IC	73.07.19 329.04
FLAGOTHIER Frédéric	Sur Hoyemont, 33, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	68.04.25 279.39
PAULUS Jean	Rue Neuve, 12, 4170 Comblain-au-Pont	IC	61.09.12 257.48
VANGOSSUM Georges	Rue du Thier, 34, 4170 Comblain-au-Pont	IC	71.08.12 183.34
WARZÉE Pierre	Rue de la Bovïre, 1, 4170 Comblain-au-Pont	IC	74.03.07 011.93
CORNELIS Frédéric	Quai Kepenne, 2, 4170 Comblain-au-Pont	IC	70.10.08 189.44
GRIGNET-COX Cécile	Quai du Vignoble, 35, 4170 Comblain-au-Pont	IC	49.12.13 248.87
PIRLET Didier	Quai du Vignoble, 68, 4170 Comblain-au-Pont	IC	64.05.22 421.07
QUINTART Albert	Rue des Ecoles, 87/A, 4171 Poulseur	IC	65.04.21 205.73
DANIELS Jean	Sur les Oûpîres, 11, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	65.12.31 183,5
WEISE Thierry	Rue d'Aywaille, 87, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	65.05.27 036.66
GILKINET Patrick	Halleux, 63, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	64.06.22 251.87
SURINGS Valéry	Rue des Écoles, 22/B, 4171 Poulseur	IC	81.03.28 173.30
TOURNADRE Thibaut	Rue des Pêcheurs, 5, 4170 Comblain-au-Pont	IC	88.10.18 319.89
PENDEVILLE ROMAIN			
Johanna	Rue du Grand Pré 23, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	68.05.15-158.79
MARÉCHAL Nicole	Rue de Fy, 13 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	57.11.30 030.53
GODFRAIND Camille	Rue de l'Aunaie, 47, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	97.05.09 518.23

Cette liste est dressée suivant le nombre de voix de préférence.

#### 3 Prestation de serment 2.075.1.074.13

Monsieur Jean DANIELS, candidat élu de la liste ECD, domicilié Sur les Oûpires 11 à 4170 Comblain-au-Pont, n° de registre national 65.12.31-183.45 renonce au mandat de conseiller communal qui lui a été conféré;

Monsieur HENON Jean-Christophe, Président, Bourgmestre en charge, sera invité à prêter entre les mains du l'Echevin en charge présent (1er ou, à défaut le deuxième), le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la

démocratie locale et de la décentralisation : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mesdames et Messieurs FLAGOTHIER Frédéric, PAULUS Jean, VANGOSSUM Georges, WARZÉE Pierre, CORNELIS Frédéric, GRIGNET-COX Cécile, PIRLET Didier, QUINTART Albert, WEISE Thierry, GILKINET Patrick, SURINGS Valéry, TOURNADRE Thibaut, PENDEVILLE-ROMAIN Johanna, MARÉCHAL Nicole et GODFRAIND Camille, devraient ensuite être invités à prêter successivement entre les mains du président le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Prenant acte de cette prestation de serment, Mesdames et Messieurs HENON Jean-Christophe, FLAGOTHIER Frédéric, PAULUS Jean, VANGOSSUM Georges, WARZÉE Pierre, CORNELIS Frédéric, GRIGNET-COX Cécile, PIRLET Didier, QUINTART Albert, WEISE Thierry, GILKINET Patrick, SURINGS Valéry, TOURNADRE Thibaut, PENDEVILLE-ROMAIN Johanna, MARÉCHAL Nicole et GODFRAIND Camille devraient ensuite être déclarés installés en qualité de conseillers communaux.

4 Prise d'acte des désistements de Monsieur Jean DANIELS et de Madame Sylvie BERTRAND - GOFFIN, en vertu de l'article L1122-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation 2.075.1.074.13

# 5 Examens des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés. 2.075.1.074.13

Monsieur Jean DANIELS, candidat élu de la liste ECD, domicilié Sur les Oûpires 11 à 4170 Comblain-au-Pont, renonce a son mandat de conseiller communal qui lui a été conféré.

La première candidate suppléante de la liste ECD, Madame PENDEVILLE - ROMAIN Johanna, domiciliée Rue du Grand Pré 23, 4170 Comblain-au-Pont, candidate EDC, est appelée à siéger en remplacement de Madame SAMPAIO Marie-Jo;

La seconde candidate suppléante de la liste EDC, Madame BERTRAND - GOFFIN Sylvie, domiciliée rue d'Aywaille 175 à 4170 Comblain-au-Pont, appelée à siéger en qualité de conseillère communale en remplacement de Monsieur Jean DANIELS, renonce à son mandat de suppléante et donc de conseillère communale qui pourrait lui être confié ;

Le troisième candidat suppléant de la liste EDC, Monsieur CARA Jean-Pierre, domicilié rue Chera 27 à 4170 Comblainau-Pont, sera donc appelé à siéger en qualité de conseiller communal en remplacement de Madame BERTRAND -GOFFIN Sylvie.

Sauf nouvel élément, Monsieur CARA Jean-Pierredevrait répondre aux conditions d'éligibilité et de compatibilité et être invité à prêter serment ce 03/12/2018.

#### 6 Prestation de serment du suppléant remplaçant les élus s'étant désistés. 2.075.1.074.13

Monsieur CARA Jean-Pierre devrait être invité à prêter entre les mains du président le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Prenant acte de cette prestation de serment,, Monsieur CARA Jean-Pierre devrait dés lors être déclaré installé en qualité de conseiller communal.

#### 7 Vote du pacte de majorité 2.075.1.074.13

Le projet de pacte politique indique l'identité du groupe politique qui y est partie, à savoir I.C.

Il mentionne l'identité des personnes proposées pour participer au collège communal, à savoir :

- Monsieur Jean-Christophe HENON, Bourgmestre
- Monsieur Jean PAULUS, 1er Échevin

- Monsieur Georges VANGOSSUM, 2e Échevin
- Monsieur Pierre WARZEE, 3e Échevin
- Madame Cécile GRIGNET, 4e Échevin
- Monsieur Frédéric CORNELIS, président pressenti du conseil de l'action sociale.

Il est proposé au vote du Conseil communal.

## 8 Prestation de serment des membres du Collège communal. 2.075.1.074.13

#### 9 Tableau de préséance du Conseil communal 2.075.1.074.13

Ordre de préséance sauf nouvel élément de ce jour au 03/12/2018 :

Préséance	Titre Nom Prénom	Adresse CP	Groupe politique	Voix	Date entrée conseil communal (année mois jour)	Registre national
1	Monsieur HENON Jean- Christophe	Vieille Voie du Bois, 3, 4170 Comblain- au-Pont	IC	679	1995 01 13	73.07.19 329.04
2	Monsieur VANGOSSUM Georges	Rue du Thier, 34, 4170 Comblain-au- Pont	IC	328	2004 06 22	71.08.12 183.34
3	Monsieur PAULUS Jean	Rue Neuve, 12, 4170 Comblain-au- Pont	IC	367	2006 12 04	61.09.12 257.48
4	Monsieur WARZÉE Pierre	Rue de la Bovïre, 1, 4170 Comblain-au- Pont	IC	321	2006 12 04	74.03.07 011.93
5	Madame GRIGNET- COX Cécile	Quai du Vignoble, 35, 4170 Comblain- au-Pont	IC	304	2006 12 04	49.12.13 248.87
6	Monsieur CORNELIS Frédéric	Quai Kepenne, 2, 4170 Comblain-au- Pont	IC	311	2015 09 10	70.10.08 189.44
7	Monsieur PIRLET Didier	Quai du Vignoble, 68, 4170 Comblain- au-Pont	IC	236	2012 12 03	64.05.22 421.07
8	Monsieur FLAGOTHIER Frédéric	Sur Hoyemont, 33, 4170 Comblain-au- Pont	ECD	371	2018 12 03	68.04.25 279.39
9	Monsieur QUINTART Albert	Rue des Ecoles, 87/A, 4171 Poulseur	IC	221	2018 12 03	65.04.21 205.73
10	Monsieur WEISE Thierry	Rue d'Aywaille, 87 4170 Comblain-au- Pont	ECD	206	2018 12 03	65.05.27 036.66
11	Monsieur GILKINET	Halleux, 63, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	200	2018 12 03	64.06.22 251.87

	Patrick					
12	Monsieur SURINGS Valéry	Rue des Ecoles, 22/B, 4171 Poulseur	IC	190	2018 12 03	81.03.28 173.30
13	Monsieur TOURNADRE Thibaut	Rue des Pêcheurs, 5, 4170 Comblain- au-Pont	IC	184	2018 12 03	88.10.18 319.89
14	Madame PENDEVILLE- ROMAIN Johanna	Rue du Grand Pré 23, 4170 Comblain- au-Pont	ECD	166	2018 12 03	68.05.15 158.79
15	Madame MARÉCHAL Nicole	Rue de Fy, 13, 4170 Comblain-au-Pont	ECOLO	161	2018 12 03	57.11.30 030.53
16	Monsieur CARA Jean- Pierre	Rue Chera 27, 4170 Comblain-au-Pont	ECD	140	2018 12 03	64.01.04 243.18
17	Madame GODFRAIND Camille	Rue de l'Aunaie, 47, 4170 Comblain-au- Pont	ECOLO	69	2018 12 03	97.05.09 518.23

## 10 Désignation des conseillers de l'action sociale. 1.842.075.1.074.13

Il est proposé de décidé ce qui suit, sachant que les candidats présentés par les groupes politiques conformément aux articles 10 et 14 de la Loi organique des CPAS sont élus de plein droit par le conseil communal :

Que, conformément à l'article 12 de la loi organique, sont élus de plein droit conseillers de l'action sociale :

	Groupe politique	Nom et prénom	Date de naissance	Numéro du registre national	Adresse et qualité	Sexe	Conseiller communal
							OUI / NON
1.1	IC	CORNELIS Frédéric	08/10/1970	70.10.08 189.44	Quai Kepenne 2, 4170 Comblain- au-Pont	М	OUI
1.2	IC	CLARENNE Jean	11/04/1941	41.04.11-139.32	Rue de l'Ourthe 12, 4171 Poulseur	М	NON
1.3	IC	DE SOUSA RIBEIRO Maria Inês	25/06/1964	64.06.25-484.55	Rue des Roches 14, 4170 Comblain-au- Pont	F	NON
1.4	IC	GUISSARD Geoffrey	09/10/1973	73.10.09-137.32	Rue du Goley 20, 4170 Comblain-au- Pont	М	NON
1.5	IC	HAYART Daphné	18/11/1981	81.11.18-256.12	Rue Lelièvre 37, 4171 Poulseur	F	NON
2.1	ECD	DANIELS Jean	31/12/1965	65.12.31 183.45	Rue Sur les Oûpires 11, 4170 Comblain- au-Pont	М	NON

2.2	ECD	LERUSE Séverine	14/05/1978	78.05.14-112.74	Rue des Ecoles 64, 4171 Poulseur	F	NON
2.3	ECD	JOURDAN Michaël	03/10/1980	80.10.03-065.43	Vieille Rue de Géromont 14, 4170 Comblain- au-Pont	М	NON
3.1	ECOLO	WILLEMS Jean-Pierre	13/07/1965	65.07.13-183.65	Rue Joseph WAUTERS 47, 4171 Comblain- au-Pont	М	NON

Le résultat de l'élection est immédiatement proclamé par le président.

Observe qu'aucun élu ne se trouve dans un cas d'incompatibilité.

Conformément à l'article L3122-2, 8° du CDLD, la décision sera transmise au Gouvernement wallon ainsi qu'à l'adresse legislationorganique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- le pacte de majorité ainsi que la déclaration l'ayant adopté
- les listes des candidats au conseil de l'action sociale proposées par les groupes politiques
- le procès-verbal d'installation du conseil communal;
- la répartition des sièges par groupe politique

Un recours de pleine juridiction contre la présente décision peut être introduit auprès du Conseil d'Etat dans le cadre du contentieux électoral (art.15 Loi organique)

#### 11 Désignation des conseillers de police 1.74.075.1.074.13

Les actes de présentation suivants, au nombre de 2, ont introduits conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'arrêté royal ;

Listes	Candidats effectifs	Candidats suppléants
EDC	FLAGOTHIER Frédéric, né le	CARA Jean-Pierre, né le 04/01/1964,employé
	25.04.1968, employé	WEISE Thierry, né le 27/05/1965, indépendant
IC SURINGS Valéry, né le 21/03/1981, ouvrier		TOURNADRE Thibaut, né le 18/10/1988, commercial
		CORNELIS Frédéric, né le 08/10/1970, fonctionnaire

Ces actes présentant les candidats effectifs et les candidats suppléants sont signés par les élus au conseil communal suivants :

EDC : Flagothier Frédéric, Weise Thierry et Gilkinet Patrick ainsi que des suppléants Pendeville Romain Johanna et Cara Jean-Pierre.

IC : Henon Jean-Christophe, Paulus Jean, Vangossum Georges, Warzée Pierre, Cornélis Frédéric, Grignet Cox Cécile, Pirlet Didier, Quintart Albert, Surings Valéry et Tournadre Thibaut.

ECOLO: Pas d'acte de présentation de candidats.

Ces actes de présentation sont signés par les candidats membres effectifs ou suppléants.

La liste des candidats établie conformément à l'article 7 de l'arrêté royal, sur la base desdits actes de présentation et libellée comme suit :

- FLAGOTHIER Frédéric, candidat membre effectif candidats suppléants : CARA Jean-Pierre et WEISE Thierry.
- SURINGS Valéry, candidat membre effectif, candidats suppléants : TOURNADRE Thibaut et CORNELIS Frédéric.

L'élection des membres effectifs du conseil de police et de suppléants aura lieu en séance publique et à scrutin secret. Les 19 conseillers prendront part aux scrutins et recevront chacun 1 bulletin de vote.